ART. 6 N° 3888

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 3888

présenté par

M. Echaniz, Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Baptiste, M. Garot, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Naillet, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 6

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les plans prioritaires pluriannuels de transition agroécologique et climatique et de souveraineté peuvent renforcer les schémas de sélection permettant l'adaptation des races locales aux défis du changement climatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que les plans prioritaires pluriannuels de transition agroécologique et climatique et de souveraineté peuvent être orientés vers le pastoralisme et le renforcement des schémas de sélection.

Les races locales sont un des piliers de l'élevage pastoral et elles sont issues d'un long processus d'adaptation aux conditions de milieu et d'élevage des différents territoires pastoraux.

Les effets du changement climatique (apparition de nouvelles maladies émergents, augmentation de la pression parasitaire, impact des stress thermiques et hydriques sur les capacités de production et de reproduction, ...) se feront sentir sur un pas de temps ne permettant pas la coévolution des races locales ce qui risque d'engendrer des ruptures fortes pour les systèmes d'élevage pastoraux.

ART. 6 N° 3888

Dans ce contexte, la génétique peut jouer un rôle d'accélérateur en intégrant des critères d'adaptation aux objectifs de sélection et permettre ainsi d'amortir les impacts.

Le programme PHENOPASTO mis en œuvre dans le cadre des financements France 2030 et avec l'appui de l'IDELE et de l'INRAE, doit permettre des avancées décisives en matière de R&D en ce qui concerne les races locales ovines laitières et allaitantes.

Mais ces avancées doivent dans un second temps pouvoir être intégrées efficacement dans le fonctionnement en routine des schémas des différentes races locales :

- Au niveau de la création du progrès génétique sur ces nouveaux objectifs au sein des noyaux de sélection.
- Au niveau de la diffusion à l'emble des populations des races concernées.

A un moment où les financements de la génétique font l'objet d'une réforme profonde, il va être nécessaire de réaffirmer la volonté d'accompagner, pour l'ensemble des races locales, le prolongement de ces avancées tant en matière de création qu'en matière de diffusion des progrès génétique sur ces critères d'adaptation.